

## Création d'une entreprise dans les EAU



### **Création de Sociétés**

Les Émirats arabes unis se classent au premier rang des pays les plus attrayants pour les investissements directs étrangers dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique, en raison de leur situation stratégique entre l'Asie, l'Europe et l'Afrique. Les investisseurs étrangers qui souhaitent établir une présence officielle aux Émirats arabes unis ont deux choix :

### Établissements Onshore

- Créer une SARL dont l'investisseur étranger détient jusqu'à 49
  du capital social.
- Création d'une succursale d'une société étrangère, qui ne nécessite pas d'actionnaire local, mais il est obligatoire de désigner un agent de service local.

### Établissements Free Zone

Création d'une société dans l'une des nombreuses Free Zones où l'investisseur peut détenir jusqu'à 100 % de la société tout en bénéficiant d'autres avantages tels que l'exonération des droits d'importation et de la TVA.





### **Fiscalité**

Bien que la plupart, sinon la totalité, des sept Émirats aient publié des décrets fiscaux locaux, il n'existe actuellement aucune législation fiscale fédérale dans les EAU. Les décrets émiratis ne sont généralement pas très complets, mais ils jettent les bases de la fiscalité dans l'émirat concerné, y compris les définitions d'une personne imposable et du revenu imposable, entre autres choses.

### Impôt sur les sociétés

- Les sociétés pétrolières et gazières sont imposées selon les termes spécifiques des accords de concession signés avec le gouvernement.
- Les succursales de banques étrangères ont un revenu imposable de 20 %. Le bénéfice imposable est déterminé sur la base des comptes audités de la succursale.
- Les gains en capital ne sont pas imposables, sauf s'ils sont réalisés par une société qui est imposable en vertu de l'un des décrets relatifs à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt bancaire.
- Les incitations fiscales se présentent sous la forme d'exonérations fiscales de 15 à 50 ans, d'aucune restriction sur la propriété étrangère, d'aucune restriction sur le rapatriement du capital et des bénéfices, et d'une exonération des droits d'importation sur les marchandises introduites dans les Free Zones.

### Impôt sur le revenu des personnes physiques

Il n'y a actuellement aucun impôt sur le revenu des personnes physiques travaillant aux Émirats arabes unis, et aucune déclaration d'impôt ne doit être remplie.





## **Immigration**

Les investisseurs étrangers souhaitant s'établir dans l'un des sept émirats conservent un large degré d'indépendance dans la gestion des exigences, des politiques et des réglementations en matière d'immigration. Si tous les émirats suivent le même processus d'immigration régi par les autorités fédérales, Dubaï dispose de règlements plus souples en matière de traitement de l'immigration et abrite de nombreuses autorités de zones franches qui facilitent l'établissement d'entités étrangères dans le pays.

### Autorisation de travail

- Les ressortissants étrangers qui ont l'intention de mener des activités professionnelles productives et pratiques dans les EAU doivent demander un permis de travail et de résidence.
- Toutes les demandes d'immigration et de travail doivent être soumises via le portail en ligne de l'autorité compétente de la juridiction ou de la zone franche.
- Des exigences en matière d'assurance maladie sont imposées par le gouvernement pour le parrainage des permis de travail des employés.
- La validité des autorisations de travail et des permis de séjour varie de 1 à 3 ans et est renouvelable.



### Autorisation à court terme

- Free Zone : L'autorisation de travail à court terme est délivrée sous la forme d'une carte d'accès parrainée par l'entité de Free Zone dans laquelle l'employeur est basé.
- Onshore: Un visa de mission peut être obtenu pour les ressortissants étrangers en mission de travail à court terme et doit être demandé et obtenu par l'entreprise de parrainage des Émirats arabes unis avant que les ressortissants étrangers ne se rendent aux Émirats arabes unis.

### Visiteurs d'affaires

- La plupart des ressortissants étrangers qui entrent aux Émirats arabes unis pour y mener des activités commerciales ordinaires ont besoin d'un visa d'affaires.
- Certaines nationalités peuvent obtenir un visa à l'arrivée délivré au port d'entrée.
- S'ils ne sont pas éligibles en raison de leur nationalité, les visiteurs d'affaires peuvent obtenir un visa électronique de visite directement en ligne auprès de la Direction générale de la résidence et des affaires étrangères, sans enregistrement du sponsor avant l'arrivée.
- Pour les entreprises de Free Zone, le visa électronique est obtenu via leur portail d'immigration.





### **ABOUT BKMS**

With over a decade worth of experience and a prominent network of international clients, BKMS has established a reputation that speaks for itself. BKMS is covering a broad spectrum of industries, taking into account the required accounting treatment and tax implications as well as the challenging international regulatory framework. Client Trust and loyalty are the very fundament of every commitment undertaken by BKMS. Adherence to a strict policy of professionalism therefore results in continuously successful developments. BKMS is regulated by Cyprus Securities and Exchange Commission Registration No 96/196.



The materials provided in this document are issued for general information purposes only and are not designed to provide legal or other professional advice. Hence, we accept no responsibility for any direct, indirect or consequential loss or damage which may arise from reliance on information contained in this document. Readers are advised to seek confirmation of statements made herein before acting upon them; specialist advice should also be sought on your particular cases. Please feel free to contact us at your convenience.